



CFDT NextiraOne
Pierre Henri BEAUVAL
GSM : 06 23 14 80 57

Nantes, le 20 Novembre 2006

GPEC : Une deuxième échéance judiciaire victorieuse

Grâce à une forte mobilisation des salariés le jour de l'appel au Tribunal de Paris, ce jour, la cour d'appel conforte l'ordonnance du juge des référés rendue le 5 octobre 2006.

La décision confirme la poursuite de la suspension, de la restructuration et du plan de sauvegarde de l'emploi et, renforce la démarche judiciaire de la CFDT, malgré, la *ténacité* de la Direction de NextiraOne France.

L'issue de cette décision, aura un impact, encore plus fort, sans hypothéquer les clients et l'Entreprise, sur l'action sociale et syndicale au sein de NextiraOne France .

Depuis plusieurs mois, pour construire l'avenir, la CFDT, au travers de propositions et d'une GPEC, privilégie les évolutions de métiers et de carrières pour sécuriser les parcours professionnels de l'ensemble des collaborateurs.

Les thèmes suivants : l'assistance aux salariés, l'entretien professionnel, le bilan de compétence, la validation de l'expérience professionnelle, la formation , les seniors, un agenda social et le volontariat sont les outils indispensables pour aider les salariés à construire des parcours qualifiants.

D'une part, pour la CFDT, la GPEC devra prendre en compte les projets techniques, organisationnels et les orientations stratégiques de l'entreprise au service des clients. Les nouvelles technologies ont des impacts importants sur les métiers de l'Entreprise, la CFDT demande à la Direction de NextiraOne, d'engager une démarche prospective pour les salariés aspirants à un changement d'activité.

Enfin , l'action judiciaire déclenchée par la CFDT , avait pour conséquence, de faire annuler le plan de sauvegarde de l'emploi, tout en proposant des solutions alternatives sans drame social.

Vous pouvez retrouver nos suggestions GPEC détaillées sur notre site
Web :[http:// www.cfdtnextiraone.info](http://www.cfdtnextiraone.info)